

----- Message original -----

Sujet : [INTERNET] Vénerie sous terre dans la Sarthe

De :

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Date : 28/04/2023 22:12

Bonjour,

Je suis Favorable à l'ouverture du Blaireau au 15/05 ainsi qu'à la période complémentaire pour la campagne 2023-2024

Nous devons venir en aide aux agriculteurs et éleveurs suite aux dégâts que les blaireaux on causer.

Les blaireaux sont des animaux chassables que nous devons réguler car ils sont porteurs de la tuberculose

Tous en respect les règles de la vénerie sous terre et de la charte de l'AFEVST

Cordialement

Me CHEMINON Aurore

Envoyé à partir de [Outlook pour iOS](#)